



Service Direction
Tél. : 04 77 43 97 85

Comité Syndical du SIEL

Séance du 16 juin 2017

Projet de compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I. ORDRE DU JOUR.....	3
1. - Approbation du compte rendu du comite du 27 janvier 2017	3
2. - Synthèse des réunions de Bureau des 27 janvier, 6 mars et 5 mai 2017.....	3
3. - Projet de comptes administratifs et comptes de gestion 2016.....	6
4. - Affectation du résultat du compte administratif 2016.....	8
5. - Projet Budget Supplémentaire 2017.....	8
6. - Bilan des acquisitions et cessions des biens immobiliers opérées par le SIEL en 2016	9
7. - Avenant n°3 Délégation Service Public (DSP) réseau de chaleur, commune de Montrond les Bains	9
8. - Avenant n°4 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel du SIEL.....	10
9. - SEM Soleil : participation au capital de la SEM ENR du Syndicat des Energies de l'Isère	10
10. - Cession d'actions de la SEM Soleil au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône.....	10
II. INFORMATION GENERALE	10
a) Lampes aux vapeurs de mercure	10
III. QUESTIONS DIVERSES	10

Le 16 juin 2017, à 17 h 00, s'est réuni, à MONTROND LES BAINS, Espace « Les Foréziales », le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Bernard Fournier, Président du SIEL.

M. Christian Mollard, Maire et délégué de Panissières est désigné secrétaire de séance.

M. Bernard Fournier annonce à l'assemblée qu'une présentation d'Inter Forêt Bois introduit ce Comité et invite Elodie Thévenet, représentante d'Inter Forêt Bois 42, à commenter le diaporama prévu à cet effet. Elle explique tous les bienfaits de l'utilisation du bois local au niveau de l'emploi, de l'écologie, de l'énergie et de l'environnement. Différentes réalisations sur le département viennent illustrer cette présentation. Elle termine son exposé en proposant la charte/délibération des collectivités qui promeut l'utilisation du bois sous toutes ses formes, matériau et énergie vertueux renouvelables, sources d'emplois locaux dans la filières bois des territoires, et engage la collectivité à étudier systématiquement la solution bois dans l'acte de construire ou comme source d'énergie.

M. le Président remercie Mme Thevenet pour son intervention et indique que la charte sera jointe au présent compte rendu. Il accueille, ensuite, M. Giraud, Maire de Montrond les Bains. Ce dernier souligne tout l'intérêt que porte le SIEL et son Président à sa commune puisque cela fait déjà plusieurs fois que le Comité tient sa séance aux Foréziales. Il ajoute également, pour conclure sur le bois, objet de l'introduction de cette séance, que l'Assemblée Nationale des Communes Forestières de France s'est tenue aux Foréziales ce printemps dernier.

I. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 27 JANVIER 2017

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 11 janvier 2017 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. - SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE BUREAU DES 27 JANVIER, 6 MARS ET 5 MAI 2017

A - TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés - Bureaux des 27 janvier, 6 mars, 5 mai 2017

(pour un montant total 50.458.102 € HT dont 30.147.727 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	2.181.544	1.476.106
Eclairage public	3.031.348	690.215
Esthétique	2.583.699	1.649.773
Sécurisation	1.978.553	1.978.553
Réseau Fibre Optique	39.846.524	23.536.024
Bornes de charge	29.751	14.873
Energie	806.683	802.183

• Consultation Travaux d'électrification et équipements, traitement et recyclage des supports bois et béton, collecte et transport THD (Bureau du 5 mai 2017)

Différentes consultations seront lancées pour les marchés arrivant à échéance en fin d'année 2017

Voté à l'unanimité.

b) Actions en partenariat

• Constitution d'un groupement de commande pour les travaux d'aménagement de la rue Edouard Martel, St Thomas la Garde (Bureau du 6 mars 2017)

Voté à l'unanimité.

• Conventions SIEL - ENEDIS (Bureau du 6 mars 2017)

Deux Conventions sont présentées :

1.- Convention relative à la cartographie à grande échelle des ouvrages de distribution publique d'électricité autorisant les échanges de plans et données pour l'exécution des missions respectives du SIEL et d'ENEDIS

Voté à l'unanimité.

2.- Convention relative à l'utilisation du service « extranet carto » permettant de patienter jusqu'à l'arrivée des fonds de plan mutualisé.

Voté à l'unanimité.

- Adhésion du SIEL à Inter Forêt Bois 42 (IFB42) (Bureau du 6 mars 2017)

Voté à l'unanimité.

- Participation du SIEL au Conseil d'Administration de l'ARUFOG (Bureau du 5 mai 2017)

Voté à l'unanimité.

c) Très Haut Débit

- Convention entre le Syndicat des eaux de la Bombarde et le SIEL pour la coordination des travaux THD42 et de réseaux d'eau potable (Bureau du 27 janvier 2017)

Voté à l'unanimité.

- Lancement du marché de raccordement fibre optique (Bureau du 6 mars 2017)

Voté à l'unanimité.

- THD42 support TELECOM (Bureau du 5 mai 2017)

Afin de pallier au retard accumulé sur l'approvisionnement des appuis aériens et poursuivre le déploiement du THD42, le SIEL se voit dans l'obligation d'acheter ces appuis via ses entreprises titulaires des marchés de travaux.

Voté à l'unanimité.

B - SERVICE PUBLIC

- Convention de mise à disposition des données cartographiques des ouvrages de distribution publique de gaz naturel (Bureau du 5 mai 2016)

Voté à l'unanimité.

- Vente de terrain à la commune de St Georges de Baroille (Bureau du 5 mai 2017)

Voté à l'unanimité.

C - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Bureau

- Commission Consultative Paritaire « Energies », désignation de 3 membres (Bureau du 6 mars 2017)

Le SIEL a désigné 3 membres du Bureau : M. Rocle, Mme Desjoyaux et Mme Delabre.

Voté à l'unanimité.

- Modification de l'indemnité versée aux Vice-Présidents (Bureau du 5 mai 2017)

Voté à l'unanimité.

b) Personnel

- Bilan d'activités et demande de subvention du CGAS SIEL (Bureau du 27 janvier 2017)

Voté à l'unanimité.

- Affectation d'Agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application du 2° de l'article 3.3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (Bureau du 27 janvier 2017)

Voté à l'unanimité.

- Lancement d'une expérimentation en télétravail (Bureau du 6 mars 2017)

Voté à l'unanimité.

- Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (Bureau du 6 mars 2017)

Voté à l'unanimité

- Avenant n°2 au contrat d'assurance prévoyance à adhésion facultative avec la MNT pour les agents du SIEL (Bureau du 6 mars 2017)

Voté à la majorité et une abstention.

c) Comptabilité - Finances

- Coût des photocopies (Bureau du 27 janvier 2017)

Voté à l'unanimité.

- Régie d'avance, Budget installations énergétiques, modification du suppléant (Bureau du 5 mai 2017)

Voté à l'unanimité.

d) Matériels et fournitures

- Expérimentation visant la mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution d'un fonds de plan de très grande échelle, image d'une précision de 5 cm sur le territoire de la Communauté Urbaine de St-Etienne Métropole (Bureau du 27 janvier 2017)

Voté à l'unanimité.

D - ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Chaufferies bois

- Programme d'interconnexion commune de Marlhes (Bureau du 6 mars 2017)

Deux délibérations distinctes concernent ce point :

1.- Avenant à la convention de vente de chaleur :

Voté à l'unanimité.

2.- Transfert de chaufferie :

Voté à l'unanimité.

- Chaufferies bois - Commune de Pélussin (Bureau du 5 mai 2017)

Modification du loyer des chaufferies afin de réduire le déficit structurel du budget annexe de la commune

Voté à l'unanimité.

- Marché maintenance des installations de chaufferies bois (Bureau du 5 mai 2017)

Voté à l'unanimité.

- Maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une chaufferie bois sur la commune de Bessey (Bureau du 5 mai 2017)

Voté à l'unanimité.

b) Rénovation énergétique

- Expérimentation Rénovation Énergétique de bâtiments publics (Bureau du 5 mai 2017)

Voté à l'unanimité.

E - NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

Bureau du 27 janvier 2017

- Rapport de la CRC
- Rapport d'exécution des marchés
- Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations : emprunts, marchés conclus en 2016
- Rapport d'activités des services 2016
- Bilan des travaux de Maîtrise de l'Energie (MDE), Certificats d'Economies d'Energies (CEE), Photovoltaïque, année 2016
- THD42- Bilan du numéro « contact » et appels.

Bureau du 6 mars 2017

- Evolution des investissements d'ENEDIS sur la concession, du temps de coupure par usager et de la redevance d'investissement
- Projet photovoltaïque marché aux bestiaux La Talaudière
- Eclairage public - expérimentation d'une application de gestion connectée
- Montée en débit d'Orange dans les zones de déploiement de THD42
- Salon de l'éclairage public et intérieur - soirée « exposants » du 30 mars

Bureau du 5 mai 2017

- Comptes Administratifs 2016 (Budget Principal, Budget Annexe « Installations Energétiques », Budget Annexe « Groupement d'Achat Energie », Budget Annexe « Très Haut Débit »),
- Analyse de la dette du SIEL,
- Nouvelle organisation du SIEL,
- Bilan social 2016
- Expérimentation « leds » sur la commune de St Pierre de Bœuf,
- Commune de Boisset Saint-Priest, arrêté anti-Linky
- Avenant n°4 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel du SIEL,
- Bilan du salon de l'éclairage public et intérieur 2017,
- Visite d'une usine de fabrication des compteurs Linky,
- Avenant n°3 Délégation Service Public (DSP) réseau de chaleur, commune de Montrond les Bains.

M. Fournier donne la parole aux membres du Comité.

M. Peyer (CA Loire-Forez) demande des précisions sur l'expérimentation « rénovation énergétique de bâtiments publics » et le choix des communes. Mme Makareinis répond qu'il s'agit d'une expérimentation qui interviendra sur une commune rurale et sur une commune urbaine. A ce jour, le Groupe de Travail « Energie » n'a procédé à aucune désignation et est en cours d'études.

Mme Dulac (Sévelinges) interroge sur la signification d'ARUFOG. M. Laget indique qu'il s'agit de l'abréviation de « Association pour la Recherche et l'Utilisation des Fibres Optiques et de l'Optique Guidée ». Il propose que le lexique adressé lors du Comité du 27 janvier soit mis à jour pour la prochaine séance du mois de Décembre.

M. Colombo (Marcoux) souhaite connaître la problématique des poteaux « bois » achetés par le SIEL. M. Laget rappelle l'histoire et les conséquences de l'absence de poteaux pour le développement de la fibre optique, bloquant 650 kms de déploiement. Suite à la motion présentée lors de la Conférence de Presse initiée au SIEL, en présence des Présidents des EPCI, du CD42, de la Région, une rencontre a eu lieu avec la Direction d'ORANGE qui a permis de débloquent la situation et ainsi limiter l'achat de poteaux.

3. - PROJET DE COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2016

M. Fournier adresse ses remerciements à M. Verhilac, Trésorier Principal, pour la bonne coopération vécue au quotidien avec le Syndicat et son expertise financière. Il demande à M. Laget de présenter ce rapport.

Budget Principal

Les recettes de fonctionnement font apparaître une forte augmentation entre 2015 et 2016 due principalement aux écritures comptable liées à la désensibilisation de l'emprunt SFIL et à la réintégration du Budget THD. Au chapitre 73, le montant de la TCFE revient au même niveau que les années précédentes. Au Chapitre 75, il est noté une diminution, avec la perte de R1 en lien avec les remontées de compétence vers la Communauté Urbaine de St-Etienne Métropole et plus particulièrement de la diminution du R2 qui se poursuit depuis plusieurs années. Le Chapitre 70 montre une baisse du montant de la RODP, notamment pour la partie concernant la distribution du gaz, affectée elle aussi par la remontée de compétence.

Les dépenses de fonctionnement montrent que le travail de maintien des charges générales se poursuit au sein du syndicat. Les charges liées au THD sont désormais identifiées dans un Budget Annexe. Le Chapitre 12 (dépenses de personnel) reste stable. Désormais, les budgets annexes remboursent les frais du personnel engagé par le Budget Principal. En parallèle, un travail de mutualisation est en cours au sein du syndicat afin de maintenir l'enveloppe du personnel. Le Chapitre 66 (frais financiers) est très affecté par la désensibilisation SFIL. Depuis 2013, le SIEL ne payait qu'une partie des échéances de l'emprunt à taux structuré, l'autre partie étant provisionnée. Cette année, ces intérêts impayés ont dû être réglés, soit 2,5 M€.

Le résultat de clôture de fonctionnement pour l'exercice 2016 est de 9.692.205,08 €.

Les dépenses d'investissement montrent une diminution des travaux d'électrification mais compensée par une augmentation des travaux d'éclairage public et d'enfouissement, d'où une certaine stabilité avec l'année 2015.

Les recettes d'investissement indiquent qu'au Chapitre 13, il est constaté une forte diminution due à une baisse du montant FACE et à la réaffectation des recettes THD. A noter également que seuls 3 trimestre sur 4 de remboursement de TVA par ENEDIS ont été comptabilisés au Chapitre 27, le réajustement aura lieu en 2017. M. Laget précise également qu'aucun emprunt n'a été réalisé sur le Budget Principal en 2016 en dehors des opérations de désensibilisation.

Le résultat de clôture d'investissement pour l'exercice 2016 est de - 2.581.746,47 €.

Ainsi le résultat net de l'exercice s'élève à + 2.404.471,88 €. Il intègre les résultats affectés de l'exercice antérieur. M. Laget indique que les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 19.347.068,22 € et ceux en recettes s'élèvent à 14.641.081,49 €.

Fonctionnement		
Recettes : 51.306.337,61 €	Dépenses : 41.614.132,53 €	Résultat : 9.692.205,08 €
Investissement		
Recettes : 67.977.377,91 €	Dépenses : 70.559.124,38 €	Résultat : - 2.581.746,47 €
	Résultat global de clôture	7.110.458,61 €
	Restes à réaliser Dépenses	19.347.068,22 €
	Restes à réaliser Recettes	14.641.081,49 €
	RESULTAT NET	2.404.471,88 €

M. Laget informe le Comité de l'état de la dette de ce Budget.

Capacité d'autofinancement (CAF) brute	8.588.202,46 €
Remboursement emprunt	4.628.406,58 €
CAF nette	3.959.795,88 €
Encours de la dette au 31 décembre	21.842.325,00 €
Ratio désendettement	2.5 ans

M. Fournier demande à M. Laget de prendre la présidence pour procéder au vote et sort de l'enceinte.

Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Trésorier Principal Municipal pour l'année 2016.

Budget Annexe « Installations Energétiques »

Les recettes d'exploitation montrent une baisse des loyers due à la remontée de compétence réseaux de chaleur à St-Etienne Métropole, cette baisse sera compensée par de nouveaux projets, comme l'interconnexion réseau de chaleur sur la commune de Marllhes.

Les dépenses d'exploitation augmentent du fait de l'intégration de nouvelles chaufferies, de l'ajustement des charges de personnel et du reversement de la MDE aux communes.

Les dépenses d'investissement sont en légère augmentation. M. Laget constate qu'il y a peu d'investissements au niveau des communes.

Les recettes d'investissement sont en légère diminution.

Le résultat net s'élève à 9.589,92 €. Il intègre les résultats antérieurs. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 685.272,01€ et ceux en recettes s'élèvent à 922.942,30 €. M. Laget conclut ce point en précisant que ce résultat est dû au fait de la diminution de la capacité d'autofinancement et de la non mobilisation d'emprunts nouveaux, ce qui est un point positif.

Exploitation		
Recettes : 1.929.165,63 €	Dépenses : 1.246.645,03 €	Résultat : 682.520,60 €
Investissement		
Recettes : 1.203.070,48 €	Dépenses : 2.123.671,45 €	Résultat : - 910.600,97 €
	Résultat global de clôture	-228.080,37 €
	Restes à réaliser Dépenses	685.272,01 €
	Restes à réaliser Recettes	922.942,30 €
	RESULTAT NET	9.589,92 €

M. Laget informe le Comité de l'état de la dette de ce Budget Annexe.

Capacité d'autofinancement (CAF) brute	802.744,25 €
Remboursement emprunt	326.751,69 €
CAF nette	475.992,56 €
Encours de la dette au 31 décembre	4.322.820,86 €
Ratio désendettement (sans remboursement avance au B.P.)	5,4 ans
Remboursement avance	275.000,00 €
Ratio désendettement (avec remboursement avance au B.P.)	14,2 ans

M. Fournier demande à M. Laget de prendre la présidence pour procéder au vote et sort de l'enceinte.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Trésorier Principal Municipal pour l'année 2016.

Budget Annexe « Groupement d'achat »

Fonctionnement 2016	
Dépenses	6.805.146,18 €
Recettes	6.805.251,04 €
Résultat exercice 2016	104,86 €
Résultat de clôture exercice 2015	-44.153,06 €
Part affectée fonctionnement en 2015	-44.153,06 €
Résultat reporté en 2015	-44.153,06 €
Résultat de clôture 2016, déficit de fonctionnement	-44.048,20 €

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation ainsi que les recettes.

Cependant, le résultat de 2016 est négatif (- 44.153,06€) du fait du décalage dans le temps des remboursements des communes adhérentes au groupement d'achat.

M. Fournier demande à M. Laget de prendre la présidence pour procéder au vote et sort de l'enceinte.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Trésorier Principal Municipal pour l'année 2016.

Budget Annexe « Très Haut Débit »

Les dépenses d'exploitation montrent une augmentation du fait de la montée en charge du projet (formations, frais d'exploitation, intérêts d'emprunt...).

Les recettes d'exploitation sont en augmentation avec la redevance fixe versée par le fermier. M. Laget note que les adhésions des EPCI restent stables.

Les dépenses d'investissement sont marquées par l'intégration, en 2016, des phases de travaux pour 18.7 millions d'euros alors que les années précédentes portaient sur les phases d'études.

Les recettes d'investissement prennent en compte le versement d'une participation des EPCI ainsi que la subvention du Fonds pour la Société Numérique (FSN)

Exploitation		
Recettes : 1.675.374,19 €	Dépenses : 1.609.677,53 €	Résultat : 65.696,66 €
Investissement		
Recettes : 56.067.219,23 €	Dépenses : 43.393.625,22 €	Résultat : 12.673.594,01 €
	Résultat global de clôture	12.739.290,67 €
	Restes à réaliser Dépenses	51.291.772,05 €
	Restes à réaliser Recettes	42.025.645,27 €
	RESULTAT NET	3.473.163,89 €

M. Laget informe le Comité de l'état de la dette de ce Budget Annexe :

Capacité d'autofinancement (CAF) brute	65.696,66 €
Remboursement emprunt	579.999,96 €
CAF nette	-514.303,30 €
Encours de la dette au 31 décembre	32.126.667,00 €
Ratio désendettement	489 ans

M. Laget rassure l'assemblée en indiquant que le ratio de désendettement n'a pas de signification étant donné que le Budget Annexe est en phase de lancement.

M. Fournier demande à M. Laget de prendre la présidence pour procéder au vote et sort de l'enceinte.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Trésorier Principal Municipal pour l'année 2016.

Comme cela a été souhaité lors du dernier Comité Syndical, M. Laget informe les membres du Comité sur les caractéristiques de la dette du SIEL, tous Budgets confondus. Le Syndicat a contracté 26 emprunts auprès de 5 groupes bancaires avec un taux moyen de 2.34% qui s'est amélioré suite à la désensibilisation de l'emprunt SFIL. La durée de vie résiduelle est en hausse, mais reste inférieure à celle de la strate des syndicats. La dette du SIEL est devenue 100%1A au sens de la Charte de bonne conduite. Il conclut en indiquant que grâce à une dette principalement basée sur du taux fixe (75%) la dette du SIEL restera stable.

M. Savatier (CDC Pays d'Urfé) questionne sur les emprunts toxiques et les procès en cours. M. Laget rappelle l'historique de l'emprunt toxique DEXIA pour le Syndicat et de la solution qui a été apportée en évitant un procès dont l'issue était aléatoire. Le dispositif avait été expliqué lors d'un récent Comité.

4. - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. le Président propose à M. Laget de poursuivre avec la présentation des affectations du résultat du Compte Administratif des différents Budgets du Syndicat.

Pour le budget principal :

8 192 205,08 € à l'article 1068 « Excédents capitalisés » en investissement.

1 500 000 € à l'article 002 « Résultat reporté » en fonctionnement.

Les membres du Comité, à l'unanimité, valident l'affectation détaillée ci-dessus au Budget Supplémentaire 2017 du Budget Principal.

Pour le budget annexe « Installations Energétiques » :

672 930,68 € à l'article 1068 « Excédents capitalisés » en investissement

9 589,92 € à l'article 002 « Résultat reporté » - recettes de fonctionnement

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, valident l'affectation détaillée ci-dessus au Budget Supplémentaire « Budget Annexe Installations Energétiques ».

Pour le budget annexe « Groupement d'Achat d'énergies » :

44 048,20 € à l'article 002 « Résultat reporté » - dépenses de fonctionnement

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, valident cette affectation au Budget Supplémentaire « Budget Annexe Groupement d'achat d'énergie ».

Pour le budget annexe « Très Haut Débit » :

65 696,66 € à l'article 002 « Résultat reporté » - dépenses de fonctionnement

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, valident cette affectation au Budget Supplémentaire « Budget Annexe Très Haut Débit »

5. - PROJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Sur invitation de M. Fournier, M. Laget expose le rapport sur le Budget Supplémentaire 2017.

Budget Principal

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses d'investissement engagées non mandatées, pour la somme de 19.347.068,22 € et aux recettes d'investissement, soit 14.641.081,49 €. Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent 2016 en réserve entre les charges générales et les dépenses du personnel. M. Laget souligne que le chapitre 65 intègre une partie des reversements des Certificats d'Economies d'Energie. Il précise également que

l'augmentation des charges financières associe le refinancement possible de certains emprunts qui peuvent nécessiter le versement d'une indemnité de sortie. Les nouveaux emprunts contractualisés à des taux bien inférieurs pourront générer un solde positif. Il indique que le montant négatif, au niveau du chapitre 040 (-253.360,00 €) correspond à une régularisation comptable lors de la désensibilisation de l'emprunt SFIL. Le chapitre 23 (travaux) marque une augmentation avec une reprise des engagements des communes sur les compétences historiques.

Ainsi, du fait des restes à réaliser et des nouvelles inscriptions, cela porte le budget principal supplémentaire du SIEL 2017 à 93.029.177,57 € en dépenses et recettes.

M. Colombo (Marcoux) interroge sur la différence de la vente des CEE présentée dans le dossier de séance et ce qui est annoncé sur le diaporama. M. Laget précise que le dossier de séance fait cas de ce qui est reversé aux Communes, tandis que la vue du diaporama montre la somme totale des charges de gestion courantes, incluant une partie des reversements des CEE.

Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent le projet de Budget Supplémentaire 2017 du Budget Principal.

Budget Annexe « Installations Energétiques »

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 685.272,01 € et ceux en recettes à 922.942,30 €. En exploitation, les charges générales intègrent les frais liés à la nouvelle interconnexion de Marthes ainsi que les pannes pouvant intervenir sur d'autres chaufferies. Les opérations d'ordre, chapitre 042, doivent être complétées suite à l'ajustement de l'actif et des amortissements. Les charges exceptionnelles (chapitre 67), recouvrent une écriture de transfert pour la chaufferie de Marthes ainsi qu'une augmentation des titres 2016 à annuler pour des étalements de loyers.

Cela porte donc le Budget Supplémentaire Budget Annexe « Installations Energétiques », en dépenses et en recettes, à la somme de 6.752.532,98 €.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet de Budget Supplémentaire 2017 pour le Budget Annexe « Installations Energétiques ».

Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergies »

Compte tenu des nouvelles inscriptions, ce Budget Annexe s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes sur la section d'exploitation, en présentant la somme de 8.369.048,20 €.

M. Colombo (Marcoux) questionne sur ce résultat. M. Laget lui indique qu'il s'agit de l'addition de la somme de 8.325.000 €, en fonctionnement, avec celle reprise au compte 002 en dépenses de fonctionnement correspondant à 44.048,20, ainsi qu'il est expliqué dans la note du dossier de séance.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet de Budget Supplémentaire 2017 pour le Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergie ».

Budget Annexe « Très Haut Débit Télécoms »

Les restes à réaliser en dépenses sont de 51.291.772,05 € et ceux en recettes de 42.025.645,27 €. En exploitation les charges financières (Chapitre 66) sont complétées avec la mobilisation de nouveaux emprunts en fonction des opportunités de taux. En investissement, sur la partie dépenses, les travaux (chapitre 23) sont complétés à hauteur de 3.3 M€. En dépenses et Recettes, La somme de 2.5 M€ du chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilées) correspond à l'utilisation possible d'emprunts revolving. Compte tenu des restes à réaliser et des nouvelles inscriptions, cela porte le Budget Annexe « Très Haut Débit » à la somme de 115.386.938,56 €.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet de Budget Supplémentaire 2017 pour le Budget Annexe « Très Haut Débit Télécoms ».

6. - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DES BIENS IMMOBILIERS OPERES PAR LE SIEL EN 2016

M. le Président soumet à l'approbation du Comité le bilan négatif des acquisitions et des cessions opérées par le SIEL en 2016.

Le Comité, à l'unanimité, approuvent ce bilan qui sera annexé au Compte Administratif 2016 du Budget Principal du SIEL.

7. - AVENANT N°3 DELEGATION SERVICE PUBLIC (DSP) RESEAU DE CHALEUR, COMMUNE DE MONTROND LES BAINS

M. Fournier demande à M. Freycenon de commenter ce rapport. Ce dernier explique que cet avenant porte sur la suppression de plusieurs indices intervenant dans l'indexation des prix de la chaleur et de l'abonnement. Le SIEL et CORIANCE souhaitent, d'un commun accord, régulariser cette situation. Ainsi, il est nécessaire de remplacer l'indice des prix à la consommation, de l'électricité tarif vert A5 option base et du chauffage. Ces changements d'indices n'ont pas d'incidence sur l'évolution normale des prix et le tarif facturé aux usagers.

M. Freycenon indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, une nouvelle réglementation impose des valeurs limites d'émission de rejet des chaufferies bois (rejet de poussière de 255 mg à 50 mg). Cette réglementation rend obligatoire l'installation d'un filtre sur l'évacuation des fumées. Deux systèmes sont possibles : un filtre à manche ou un électrofiltre.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à la majorité et deux abstentions, autorisent M. le Président à finaliser cet avenant, y apporter les éventuels ajustements à sa rédaction et à le signer.

- 8. - AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL DU SIEL**
M. le Président cède la parole à M. Godard qui rappelle que la Communauté d'Agglomération de Saint-Étienne Métropole (SEM) s'est transformée en Communauté Urbaine au 1er janvier 2016. Elle a pris de droit plusieurs compétences dans le domaine de l'énergie, dont la distribution publique de gaz. Le cahier des charges est scindé en deux traités de concession distincts ; la communauté urbaine reprenant "dans la continuité et sous sa responsabilité" le rôle d'autorité concédante sur le périmètre des 52 communes de son territoire (et non 53 car la ville de Saint-Étienne ne fait pas partie de la concession). Il permet également d'acter le mode de calcul de la redevance R1, ainsi que le patrimoine technique et comptable de chacune des deux concessions. M. Godard précise que le nombre de communes desservies sur la concession SIEL est de 87, tandis que celui correspondant à St-Etienne Métropole est de 34, incluant St-Etienne qui est une concession à part entière.
Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent l'avenant n°4 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel et autorisent M. le Président à le signer.
- 9. - SEM SOLEIL : PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SEM ENR DU SYNDICAT DES ENERGIES DE L'ISERE (SEDI)**
M. Fournier propose à M. Laget de commenter ce dossier. Ce dernier indique que le SEDI crée une SEM afin de porter des projets photovoltaïques, hydroélectricité, éolien, etc....
Les capitaux propres s'élèvent à 2.350 M€ avec une participation majoritaire du SEDI à hauteur de 2M€, le reste étant partagé avec d'autres investisseurs (Banques, Chambres Consulaires, SEM...). M. Laget précise que cette prise de participation montre la dynamique entre les SEM des syndicats actifs du Territoire d'Energie Auvergne Rhône-Alpes. Le SIEL étant actionnaire du capital de la SEM Soleil, l'avis du Comité est requis pour approuver son entrée au capital de la SEM ENR du SEDI.
Les membres du Comité, à la majorité et quatre abstentions, autorisent la participation au capital de la SEM Soleil à celui de la SEM ENR du SEDI, à hauteur de 80.000 €.
- 10. - CESSION D' ACTIONS DE LA SEM SOLEIL AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE (SYDER)**
M. Laget poursuit en informant l'assemblée que le SYDER souhaite entrer au capital de la SEM Soleil. Le SIEL propose de lui céder 100 parts de 15 € du capital de la SEM Soleil, le syndicat restant toujours majoritaire.
Les membres du Comité, à la majorité et trois abstentions, valident cette cession d'actions.

II. INFORMATION GENERALE

a) LAMPES AUX VAPEURS DE MERCURE

M. le Président invite M. Rossetti à présenter ce rapport. Ce dernier rappelle que la directive européenne EUP 2005/32/EC, a depuis le 7 avril 2015 mis en place le bannissement des lampes à vapeur de mercure appelés « Ballons Fluos ». Les communes ont engagé depuis quelques années des plans pluriannuels visant à l'éradication de ce type de lampes d'ici 2020. C'est un investissement d'environ 7.5 M€, dont 3M€ à la charge du SIEL, qui entraînera une économie financière estimée sur les abonnements et les consommations d'énergie à 260.000€ par an. M. Fournier et M. Rossetti adressent leurs félicitations aux communes qui participent, par leurs actions en éclairage public, à répondre aux enjeux de la transition énergétique.

III. QUESTIONS DIVERSES

M. Savatier (CDC Pays d'Urfé) remercie le Syndicat pour l'envoi de son édition « Plein Siel » et des mines d'informations que l'on peut y trouver. Il souligne l'interview de M. Escallier, du Cabinet Michel Klopfer (CMK) qui explique l'acheminement probable d'une privatisation des réseaux électriques. Il s'inquiète sur l'avenir. M. Fournier invite les adhérents à prendre connaissance de cet article, en lien avec les discussions au niveau national sur un projet de nouveau Cahier des Charges de Concessions « électricité ».

M. le Président rappelle que la date limite pour les communes souhaitant délibérer pour l'opération de bornes de recharges, est cette fin d'année, sachant que le Syndicat a déposé une demande d'avenant pour 6 mois supplémentaires.

M. Fournier informe l'assemblée que le prochain Comité se tiendra le 15 décembre 2017 à 17 h 00, le lieu restant à définir.

La séance est levée à dix-neuf heures trente.